

DECRET N° 70/280 du 25/8/70
portant nomination de M. ONTSA-ONTSA Jean-Jacques, Administrateur
des S.A.F. de 5ème échelon en qualité d'Inspecteur Général d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 70/274 du 18/8/70 portant création de l'Inspection
Générale d'Etat ;
Vu le décret n° 68/29 du 19 Janvier 1968 titularisant M. ONTSA-ONTSA
Jean-Jacques dans les fonctions d'Inspecteur Général des Finances ;
Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. ONTSA-ONTSA Jean-Jacques, Administrateur des S.A.F. de 5ème
échelon, précédemment Inspecteur Général des Finances est nommé Inspecteur Général
d'Etat.

ARTICLE 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 25 Août 1970

Le Chef de Bataillon



A. F. JOUABE